



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 24861

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur le fait qu'il existe dans nos campagnes en voie de désertification un patrimoine architectural composé de vieilles fermes et de vieux édifices qui disparaît petit à petit, qui reproduit l'identité de chaque région. Face au développement du tourisme vert, il serait intéressant de favoriser la restauration de ce patrimoine. Il conviendrait que l'État prenne une initiative en ce domaine et procède par quelques expériences, pour commencer, de formation de synergies entre professionnels du bâtiment, propriétaires d'édifices ruraux, banques locales, élus pour aboutir à la réalisation de plusieurs objectifs intéressant à la fois la restauration de l'identité architecturale de nos villages, la satisfaction de besoins en logements, et notamment en gîtes ruraux, la vivification et l'animation des villages, l'apport d'un revenu supplémentaire aux propriétaires et le développement de l'activité du bâtiment. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses projets dans ce domaine.

Texte de la réponse

En France, l'attractivité touristique de l'espace rural est fondée principalement sur une mosaïque de territoires, nourrie d'une variété de paysages, de cultures et de patrimoine bâti de caractère. Le Gouvernement entend donner toute sa place à la mise en valeur du patrimoine dans la politique de développement rural qu'il a initiée lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 13 décembre 2002. A cette occasion, l'objectif d'amélioration du logement en milieu rural a été retenu dans le cadre de la révision du dispositif d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de l'évaluation de l'impact du prêt à taux zéro dans les territoires ruraux. Dans le droit-fil de cette première action, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, a présenté le 3 septembre dernier en conseil des ministres un projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, destiné à venir en aide à ces espaces divers et à assurer leur développement durable. Pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux, le projet de loi comporte des dispositions visant à augmenter l'offre de logements en favorisant la rénovation du patrimoine bâti. Le secrétariat d'État au tourisme a participé à ces travaux, en étroite relation avec les acteurs du tourisme rural et la conférence permanente du tourisme rural, en vue de maintenir une offre typée et de qualité en matière d'hébergements touristiques et d'entretenir, en le restaurant, ce patrimoine bâti de fermes et de vieux édifices qui constitue l'une des caractéristiques touristiques fortes de nos campagnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24861

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7081

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8521